



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 21 novembre 2023

CONGRES DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE 2023

La Banque Postale et l'AMF présentent deux études dédiées au bloc communal :

**« Indice de prix des dépenses communales »
et
« Territoires et Finances »**

À l'occasion du 105^e Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité, la direction des études de La Banque Postale et l'AMF présentent leurs deux traditionnelles publications réalisées en partenariat.

L'indice de prix des dépenses communales : une illustration des effets de l'inflation supportée par les communes

À la fin du 1er semestre 2023, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses communales est nettement supérieure à celle de l'inflation hors tabac. Toutefois, les prévisions avec un trimestre supplémentaire semblent resserrer cet écart, bien qu'il demeure positif.

Publié par l'Insee, l'indice des prix à la consommation hors tabac mesure l'impact de la hausse des prix pour les ménages en fonction d'un panier théorique de dépenses. Ainsi, **Au 1er semestre 2023, l'inflation sur un an (4 derniers trimestres sur les 4 précédents) s'établit à + 5,8 %**. Cette mesure, qui donne un premier état des lieux, ne permet cependant pas d'appréhender totalement l'impact pour les collectivités locales, et en particulier les communes.

En prenant en compte « un panier du maire », **la hausse des prix enregistrée par les communes sur leurs dépenses est de 7,7 % au 1^{er} semestre sur un an** (4 derniers trimestres sur les 4 précédents). Avec l'estimation d'un trimestre supplémentaire, elle pourrait marquer un léger ralentissement, conséquence notamment du recul des prix de l'énergie entamé depuis le début de l'année. Elle n'en demeurerait pas moins particulièrement importante, pour partie en raison de la poursuite de la hausse des taux d'intérêt entamée en juillet 2022, puisqu'elle serait de + 6,0 % (l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac sur la même période est légèrement moindre, à + 5,5 %).

Cette contrainte inflationniste forte pour les communes, quoique atténuée par les mesures prises en loi de finances 2023, s'inscrit dans la continuité de l'année 2022, et ce, alors que 2023 pourrait de surcroît se traduire par une réduction de leurs marges de manœuvre financières.

Territoires et Finances : un panorama des principaux ratios financiers des communes

« **Territoires et Finances** », est quant à elle consacrée aux ratios financiers 2022 des communes.

Ce dixième numéro met notamment l'accent sur l'évolution des charges à caractère général des communes, en première ligne face à la crise inflationniste. L'évolution de ces dépenses est analysée, en euros par habitant, pour chaque strate démographique ainsi que la progression des sous-composantes, dont les dépenses d'énergie. Il en ressort des évolutions contrastées : les charges à caractère général progressent de 31,7 euros par habitant pour les communes de 10 000 à 30 000 habitants et de 18,5 euros par habitant pour les communes de plus de 100 000 habitants. Et pour la seule composante énergie (électricité, combustibles et carburants, chauffage urbain), la hausse la plus importante concerne également la strate 10 000 – 30 000 avec + 15,9 euros et la plus faible, les communes de moins de 500 habitants, protégées par le bouclier tarifaire, avec + 4,7 euros par habitant.

À propos de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité

Créée en 1907, reconnue d'utilité publique dès 1933, l'histoire de l'AMF se confond avec la défense des libertés locales. L'AMF s'implique pour que les maires et les présidents d'intercommunalité disposent des moyens juridiques et financiers suffisants pour assurer leurs missions. Sa légitimité, et donc sa force, c'est plus de 34 000 adhérents (maires et présidents d'EPCI), et un réseau de 103 associations départementales de maires. L'AMF assure deux grandes missions : être une force de proposition et de représentation auprès des pouvoirs publics ; et assurer une fonction de conseil, d'information permanente et d'aide à la décision à ses adhérents.

À propos de La Banque Postale

La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un bancassureur européen de premier plan, 11ème de la zone euro par la taille du bilan. Son modèle d'affaires diversifié lui permet d'accompagner 20 millions de clients personnes physiques et morales avec une gamme complète accessible à tous. Filiale du Groupe La Poste, La Banque Postale est une banque de proximité, présente sur tout le territoire avec 17 000 points de contacts dont 7 300 bureaux de poste. Leader de la finance durable, elle figure aux 1ers rangs des agences de notation extra-financière. Avec son plan stratégique « La Banque Postale 2030 », La Banque Postale se fixe l'ambition de devenir la banque préférée des Français, avec une offre intégrée et omnicanale de services de bancassurance articulée autour de trois marques distinctes : La Banque Postale, sa banque au quotidien, Ma French Bank, sa banque 100% mobile et Louvre Banque Privée, sa banque patrimoniale. Forte de son identité citoyenne, La Banque Postale se positionne au service d'une transition juste, répondant aux enjeux environnementaux, sociétaux, territoriaux et numériques.

Contacts presse :

AMF
Marie-Hélène Galin
06 80 18 61 66
marie-helene.galin@amf.asso.fr

La Banque Postale
Stéphanie Noël
06 38 27 32 91
stephanie.noel@laposte.fr